

Université de Strasbourg – Faculté des Sciences Sociales
Institut d’Ethnologie
Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe

CONFERENCE D’ETHNOLOGIE

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones: lecture anthropologique et juridique

Par **Isabelle Schulte-Tenckhoff**

Professeur d'anthropologie, Institut des hautes études internationales et
du développement (IHEID), Genève.

Résumé

La Déclaration sur les droits des peuples autochtones (http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf), adoptée en septembre 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies, marque l'aboutissement d'un long processus de revendications engagé par les mouvements autochtones dès les années 1970. Il n'en soulève pas moins un certain nombre de problèmes, dont deux seront abordés spécifiquement. Le premier concerne l'éternel problème de ce qu'il faut entendre par "peuple autochtone", notamment en l'absence d'une définition des bénéficiaires de la Déclaration. Le second a trait à l'articulation des catégories de droits énoncés dans la Déclaration (droits de l'homme, droits minoritaires, droits dits de groupe). Ce qui relie les deux, c'est le problème plus large d'une "culturalisation", c'est-à-dire la réduction des revendications autochtones à des demandes de reconnaissance de la diversité culturelle. Du coup, les effets de l'usurpation des territoires et des ressources des peuples autochtones se trouvent évacués.

Le jeudi 14 mars 2013

18h-20h

Salle 5320 « Salle d’ethnologie »

Bâtiment Patio – Campus Esplanade

Conférence ouverte à tous